

Montréal, le 8 mai 2026

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

OBJET : Énergir - Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des *Conditions de service et Tarif d'Énergir*, s.e.c. à compter du 1er octobre 2026
Dossier Régie de l'énergie : R-4334-2026

Maîtres,

Dans le cadre du dossier mentionné en titre, Énergir demande, notamment, à la Régie de rendre une décision, au plus tard le 16 juin 2026, à l'égard de sa proposition de solution temporaire pour l'injection de gaz de source renouvelable par la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable (SÉMÉR).

Plus spécifiquement, elle demande à la Régie d'approuver la méthodologie proposée pour la facturation du tarif de réception temporaire pour la solution temporaire de la SÉMÉR et la modification de l'article 14.5.6 des *Conditions de service et Tarif*.

Elle demande également à la Régie d'autoriser, au plus tard en juin 2026, les dépenses requises pour le jalon 1 relatif aux études préliminaires visant à déterminer le potentiel du site d'entreposage de Saint-Flavien, de prendre acte du traitement réglementaire proposé pour suivre l'évolution des travaux entourant la réalisation des études préliminaires et d'autoriser la création d'un compte d'écart et de report.

Par la présente, la Régie informe les participants qu'elle procèdera à l'examen de ces demandes sur dossier.

À cette fin, elle fixe le calendrier de traitement suivant.

Le 14 mai 2026 à 12 h	Date limite pour le dépôt des réponses d'Énergir à la demande de renseignements (DDR) n° 1 de la Régie
Le 19 mai 2026 à 12 h	Date limite pour le dépôt des DDR des intervenants à Énergir (solution temporaire SÉMER et jalon 1)
Le 22 mai 2026 à 12 h	Date limite pour le dépôt des réponses d'Énergir aux DDR des intervenants
Le 26 mai 2026 à 12 h	Date limite pour le dépôt des commentaires des intervenants (solution temporaire SÉMER et jalon 1)
Le 28 mai 2026 à 12 h	Date limite pour le dépôt des réponses d'Énergir aux commentaires des intervenants

Veuillez agréer, Maîtres, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
 Carolina Rinfret, avocate
 Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/nb

p. j.